



Mende le 6 décembre 2013

à **Madame la Directrice Académique**
Directrice des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale
BP 22 / 3, Rue Chanteronne
48001 MENDE Cedex

Objet : service des enseignants du 1er Degré ...

Madame la Directrice Académique,

Dans la déclaration faite lors de la **Commission Administrative Paritaire Départementale** du 28 novembre dernier, nous avons sollicité des éclaircissements sur la façon dont « *les différents stages sont décomptés* ». En l'absence de réponse à cette question, nous nous permettons de la réitérer.

Dans le débat qui a eu lieu ce jour-là, ont aussi été évoquées l'opposition de notre organisation à la mise en place de stages le mercredi et les difficultés liées à l'amalgame entre des stages du **Plan Départemental de Formation** et certaines animations pédagogiques de la circonscription de Mende.

Nos collègues se posent aussi beaucoup de questions, dans le cadre de l'organisation de leur service, à propos du décompte des heures de formation continue. Peuvent-ils les déduire globalement des 108 heures ou doivent-ils uniquement le faire sur les 18 heures consacrées aux animations pédagogiques et aux actions de formation continue ? Quelle solution peut être proposée à celles et ceux qui dépasseraient ce quota de 18 heures, sachant que les inscriptions aux animations pédagogiques ont eu lieu avant la publication du **Plan Départemental de Formation** ?

Nos collègues ont toujours fait preuve de bonne volonté et n'ont pas hésité à s'investir toujours plus dans leur métier. Mais la multiplication des sollicitations, l'attitude parfois très pressante de l'Administration les incitent à être plus attentifs à l'évolution de leurs conditions de travail.

Une dernière remarque à propos du changement de date du stage 13D0480012. Comme indiqué dans notre déclaration, « *initialement prévu sur des journées de classe, il est maintenant affiché sur 3 mercredis* ». La position exprimée ci-dessus demeure : pas de formation le mercredi. Il appartient donc aux collègues retenus d'indiquer s'ils souhaitent ou pas participer à cette formation, compte tenu des modifications de calendrier.

Veuillez croire, **Madame la Directrice Académique**, à l'expression de notre profond attachement au Service Public d'Éducation.

Alain ROUSSON
Secrétaire Départemental